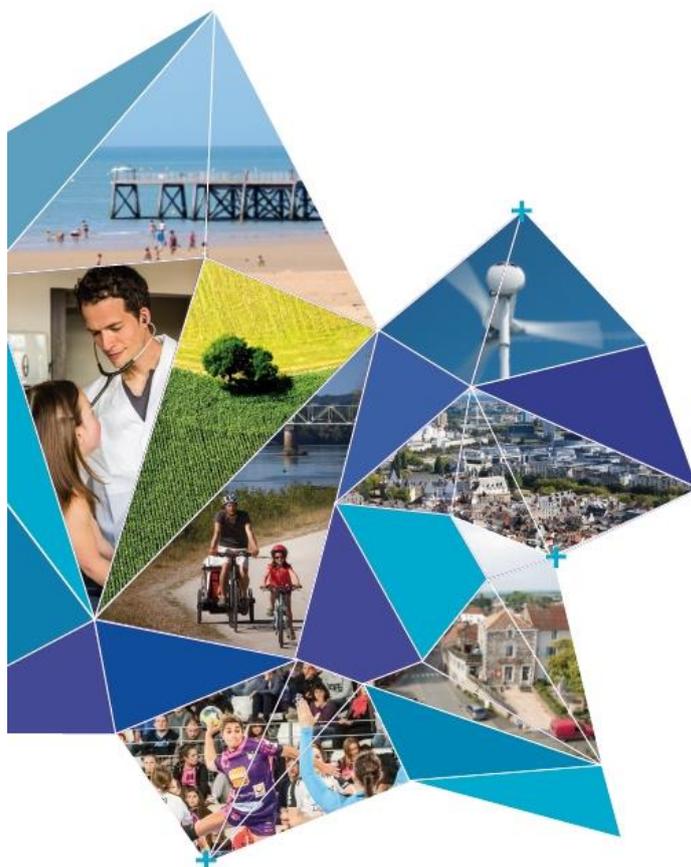


Le 18 janvier 2019

CONTRACTUALISATION

**La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020
de la Communauté de communes de Vie et Boulogne
2,288 M€ pour accompagner les projets du territoire**



1

① Communiqué de presse	p.2
② Exemples de projets développés par la Communauté de communes Vie et Boulogne	p.3
③ Le territoire	p.5
④ En savoir plus sur le CTR 2020.	p.6
⑤ Chiffres clés Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité	p.7

CONTACT PRESSE

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16

Le 9 Janvier 2019

Communiqué de presse

Combat pour l'équité territoriale

La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes de Vie et Boulogne 2,288 M€ pour accompagner les projets du territoire

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est aussi dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Bruno Retailleau, conseiller régional et sénateur de la Vendée a signé le Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes avec Guy Plissonneau, maire de La Génétouze et président de la Communauté de communes de Vie et Boulogne.

« Face au risque d'une région à deux vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Bruno Retailleau.

Le Contrat Territoires-Régions 2020 est une politique régionale bâtie sur 3 principes : l'équité, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; **la proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ; **la liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires-Région 2020** signé avec la **Communauté de communes de Vie et Boulogne**, chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à **2,288 M€**. A travers ce contrat, la **Communauté de Communes de Vie et Boulogne** souhaite engager des projets autour de 4 thématiques prioritaires :

Thématique n°1 : Transition énergétique des bâtiments communautaires

Projets envisagés:

- Rénovation de la piscine intercommunale du Poiré-sur-Vie.
- Réhabilitation et extension de la piscine intercommunale d'Aizenay.

Thématique n°2 : Soutien au développement de la pratique sportive

Objectifs stratégiques :

La Communauté de communes souhaite promouvoir la pratique sportive et le dynamisme associatif, afin de répondre à des enjeux de santé publique et promouvoir la cohésion de la population par le biais de l'accès à des activités accessibles à toutes les franges de sa population.

Projets envisagés :

- Réhabilitation de l'espace de la Gachère (salle de sports et salle polyvalente) à Palluau.
- Réhabilitation du complexe sportif de la Montparière au Poiré-sur-Vie.

Thématique n°3 : Soutien à la diffusion et à l'accès de proximité à la culture

Objectifs stratégiques :

La Communauté de communes souhaite développer une politique culturelle harmonieuse et équilibrée, en offrant dans chaque commune l'accès à la lecture et en encourageant l'enseignement musical auprès des scolaires. Promouvoir les animations culturelles et le dynamisme des associations est pour elle un enjeu essentiel pour faciliter la cohésion de la population et l'intégration des nouveaux habitants.

Projets envisagés :

- Agrandissement de la bibliothèque de Beaufou.
- Réhabilitation de l'Espace Villeneuve (pôle culturel) à Aizenay.
- Construction d'un pôle culturel /médiathèque à Saint-Denis-la-Chevasse.
- Construction d'une médiathèque aux Lucs-sur-Boulogne.
- Création d'une salle de musique et de spectacles aux Lucs-sur-Boulogne.

Thématique n°4 : Soutien à l'attractivité des centres-bourgs

Objectifs stratégiques :

Le maintien du dernier commerce, le développement d'une offre de service dans les communes sont indispensables pour maintenir l'attractivité de centre-bourgs anciens ou à l'écart des flux de déplacement. Aussi la Communauté de communes souhaite cibler une partie du contrat sur ces projets.

Projets envisagés:

- Création d'une halle en centre-bourg à Bellevigny.
- Achat et rénovation d'un bar-restaurant à Maché.

- Aménagement de la nouvelle mairie d'Aprémont.
- Rénovation thermique de la salle des Magnolias à Bellevigny (Commune déléguée de Saligny).
- Construction d'une nouvelle salle polyvalente à La Chapelle-Palluau.
- Rénovation du foyer rural à La Génétouze.
- Construction d'une maison des associations à Saint-Paul-Mont-Penit.
- Construction d'un local pour la protection civile à Saint-Etienne-du-Bois.
- Réhabilitation de la salle des fêtes à Falleron.
- Construction d'un city-stade à Grand'Landes.

Focus projet : Espace de la Gachère

L'espace de la Gachère est composé d'une salle multisports de 861 m² qui accueille principalement les scolaires des écoles primaires et du collège pour la pratique d'entraînement et de compétition (basket, tennis, foot en salle, athlétisme, etc.) et d'une salle polyvalente attenante de 102 m² utilisée pour la pratique de sports ne nécessitant pas d'équipements particuliers (gymnastique, etc.) ainsi que pour les animations des associations. Ce complexe est aujourd'hui devenu inadapté pour une utilisation quotidienne. Dans le cadre de la programmation d'équipements publics destinés à sa population, la commune de Palluau a décidé de réhabiliter ces deux espaces par des travaux de rénovation acoustique, de mise aux normes et d'aménagements (vestiaires, bar, sanitaire, etc.).

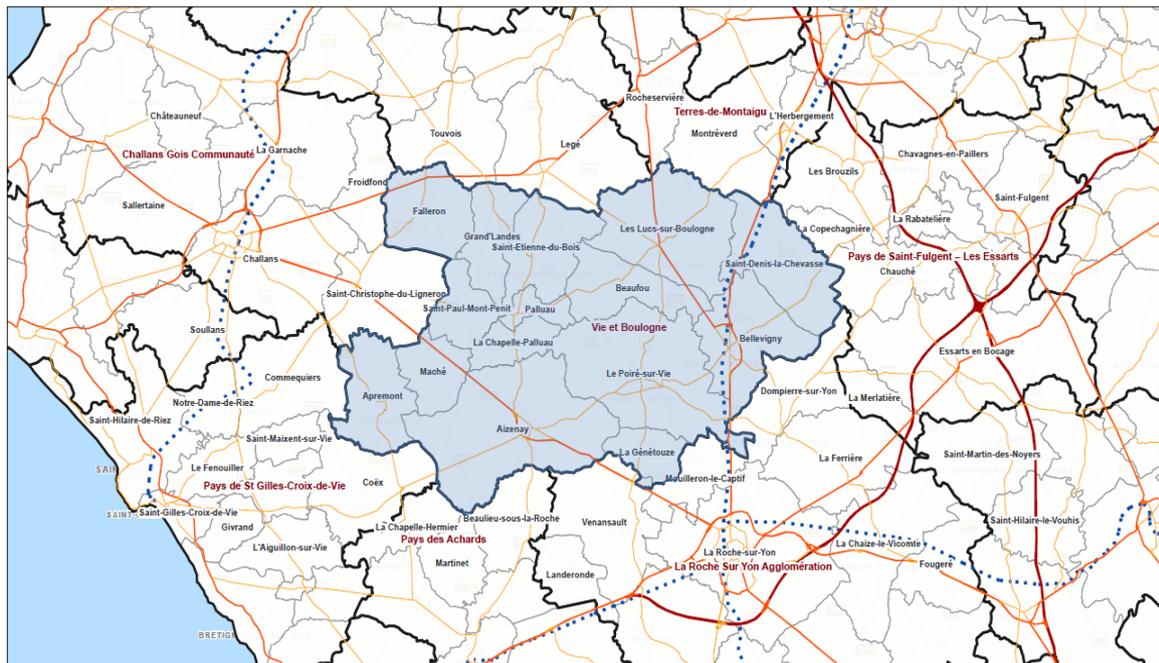
Le projet d'un montant global estimé à 718 348€ est accompagné par la Région des Pays de la Loire, à hauteur de 94 500 € (soit 13%) dans le cadre du CTR 2020.



La Communauté de communes de Vie et Boulogne

VIE ET BOULOGNE

annexe 2



10/10/2018 à 11:32:37

EPCI_Résultat du widget Requête
 Base EPCI2018
 Reseau_routier_2017
 Type autoroutier
 Liaison principale
 Autres liaisons
 Lignes ferroviaires TER
 Communes 2018
 Etiquettes EPCI2018

1:288,895

0 2.5 5 10 mi
0 4 8 16 km

Région des Pays de la Loire
Exti, HERE, Garmin, USGS

5

La communauté de communes : 15 communes
 41 663 habitants ligériens
 Président : Guy Plissonneau

En savoir plus sur le Contrat Territoires-Région (CTR) 2020

- **Périmètre et chef de file du contrat**

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres. **Les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets.**

- **Dotation**

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1^{er} janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

- **Période**

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

- **Contenu du contrat**

L'élaboration du contrat se fera sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

- **Bénéficiaires :**

Maîtres d'ouvrage publics : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

Maîtres d'ouvrage privés : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

Chiffres clés de la contractualisation

En Pays de la Loire :

- **68** Communautés de communes et d'agglomération,
- **2** Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- **1** Métropole : Nantes
- **1** Commune insulaire : l'île d'Yeu

2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.



Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures. Après 2 ans de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été engagées. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... **Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles** sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été complété de 6 M€ supplémentaires, via un Fonds Ecoles, pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes durant les années 2016 et 2017 et de 1M€ pour 2018. **Depuis leur mise en œuvre, 579 communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 23 167 300 € soit près de 42 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.**

Sur le territoire de la Communauté de Vie et Boulogne, 11 projets ont été accompagnés au titre du « Fonds Régional de Développement des Communes » et du « Fonds école » portant l'engagement régional à 517 513 €.

Fonds Régional de Développement des Communes

- **Commune de Saint-Etienne-du-Bois** : construction d'une supérette en centre bourg - 39 536 €
- **Palluau** : aménagement de la place de la caserne - 17 550 €
- **Beaufou** : création d'un atelier technique - 50 000 €

- **Les Lucs-sur-Boulogne** : *restructuration et aménagement urbain de l'avenue des pierres noires* - 50 000 €
- **Maché** : *travaux de sécurisation de voirie* - 28 300 €
- **Saint-Denis-la-Chevasse** : *revitalisation du centre bourg* - 50 000 €

Fonds école

- **Apremont** : travaux de reconstruction et de rénovation de l'école publique - 15 340 €
- **Bellevigny / Commune déléguée de Belleville-sur-Vie** : rénovation de l'école des Chaumes - 74 100 €
- **La Génétouze** : rénovation et extension du restaurant scolaire - 87 000 €
- **Beaufou** : extension de l'accueil périscolaire - 21 000 €
- **Saint-Paul-Mont-Penit** : agrandissement de l'espace périscolaire - 84 687 €